

UNION BURUNDAISE DES JOURNALISTES



Rapport sur les violations des droits de journalistes au Burundi

Rapport du Troisième Trimestre 2018

Alex

30/09/2018

Ce rapport traite des violations des journalistes burundais
durant le troisième trimestre 2018

Violations des droits des journalistes: Troisième trimestre 2018

Introduction

Le Troisième trimestre de l'année 2018 a été particulièrement riche en événements inédits qui peuvent faire reculer la profession. Les médias burundais ont été en effet la cible privilégiée des institutions de l'Etat. Plus particulièrement, la Police y est allée avec toute sa brutalité en n'hésitant pas à frapper, en s'arrogeant aussi le droit d'investir les studios d'une station de radio pour arrêter une émission en direct.

Désarmé, le conseil national de la communication (CNC) qui a cru être capable de défendre les droits des journalistes en faisant une déclaration qui dénonçait les brutalités des policiers à l'endroit des journalistes de Radio culture s'est vu recadré, comprenant rapidement que le profil bas est la meilleure attitude à adopter face aux violations des droits des journalistes pourtant reconnus par la Constitution et d'autres textes qui fondent le droit de la presse. Tout cela n'augure rien de bon pour l'avenir des professionnels des médias Burundais pris dans l'étau du rouleau compresseur du régime, surtout qu'on va vers les élections de 2020. Pas de pensée dissidente.

La fermeture des médias internationaux, la BBC et la Voix de l'Amérique depuis le mois de Mai 2018, a laissé un champ libre à certains médias de propagande du pouvoir privant ainsi le public des possibilités de choisir quels médias écouter.

A. Une police qui suspend les émissions en direct

Depuis la crise politique de 2015, les professionnels des médias se sont habitués au harcèlement et brutalités de la police. Mais cette fois-ci, la police est passée à la vitesse supérieure car elle n'hésite plus à investir les studios d'une station de radio pour donner des ordres. Le 24 septembre 2018, une émission en synergie sur les radios Isanganiro et Rema Fm et le groupe de presse Iwacu a été suspendue. Selon les témoins, les services de la présidence accompagnés par une armada de policiers ont investi la radio Isanganiro pour enjoindre à l'un des invités, l'ancien assistant du ministre de l'intérieur, de sortir du studio, obligeant aussi les responsables de la radio à arrêter l'émission. L'émission en question traitait du prochain round des négociations. Les citoyens à qui on donnait la parole n'ont pas mâché leurs mots pour fustiger le comportement du gouvernement et des politiques en général qui ne travaillent que pour leurs propres intérêts et traînent pour cela les pieds pour aller à la table des négociations et ainsi donner la chance à la paix. Ce genre de critiques sont intolérables dans un pays où le pouvoir Nkurunziza travaille pour l'unanimité.

Pourtant en son article 65, la nouvelle loi sur la presse dispose que « chaque entreprise de presse doit fournir des occasions aux citoyens d'accéder aux médias afin de contribuer aux débats qui préoccupent la société »

Ce n'est donc pas le droit à l'information qui est dénié à la population mais le droit d'expression tout court.

B. Une police qui frappe les journalistes

-La Police s'est illustrée par sa brutalité au mois d'aout en empêchant trois journalistes de la radio Culture d'accéder aux sources d'information. Partis pour un reportage sur un conflit de terrain dans le quartier 10 de Ngagara, dans la municipalité de Bujumbura, trois journalistes de la radio Culture et leur chauffeur n'ont pas pu travailler et ont même été brutalisés.

La police aux prises avec la population n'a pas voulu qu'il y ait des témoins. Les policiers ont ordonné aux journalistes de vider les lieux en les battant avec les crosses de leurs armes. Un des journalistes a dû être momentanément admis à l'hôpital pour des soins. Alors que l'article 45 de la loi sur la presse du 14 septembre 2018 reconnaît aux journalistes le libre accès aux sources d'information, la même police interprète cette disposition de la loi à sa manière.

La sortie du président du CNC pour fustiger le comportement de ces éléments de la police dans ce cas-ci lui a valu les foudres de la police. Le porte-parole de la police qui gère une plateforme qui regroupe les paroles des institutions et les professionnels des médias a subitement retiré le président du CNC et tous les autres membres du Bureau du CNC de cette plateforme. Une sorte de désaveu du CNC qui pourtant a usé de ses prérogatives pour défendre le droit d'accès aux sources d'information sur le terrain, un droit pourtant reconnu par la loi. Il va sans dire que les journalistes de la radio culture ont été aussi retirés de cette plateforme.

Depuis lors le CNC fait le profil bas et ne sort que pour lancer des mises en garde aux médias. La dernière en date a été émise contre la radio Isanganiro (la seconde mise en garde) suite à l'émission en direct ci-haut mentionnée.

C. Rétention de l'information

Une plateforme qui est gérée par le porte-parole du ministère de la sécurité publique et qui regroupe les porte-paroles des institutions et des professionnels de médias est devenu une sorte de barrière pour empêcher aux journalistes d'accéder aux informations institutionnelles.

Le gestionnaire de cette plateforme s'arroge le droit de retirer qui il veut et quand il veut. Les journalistes de la BBC et VOA ont été dégomés, sous prétexte que leurs organes de presse sont suspendus. D'autres reçoivent régulièrement des menaces arguant qu'ils font de la politique.

Mais au-delà de ce jeu de passe-passe, la police veut tout simplement dénier aux journalistes le droit à l'information exacte, non manipulée. Il s'agit de fuir les questions gênantes qui ne manquent d'ailleurs pas. En effet, lorsque vous appelez le gestionnaire de la plateforme, il vous renvoie à ce mur ou aux tweets.

Ces sources d'informations que sont les porte-paroles des institutions ne font donc que des sorties quand ils veulent.

D. Le harcèlement des journalistes par le Service nationale de renseignement (SNR)

Le harcèlement des journalistes par le service national de renseignement n'a pas non plus cessé. Une journaliste de la télévision nationale et une secrétaire de rédaction y ont été convoquées le 20 septembre 2018. Les deux femmes ont dû subir un interrogatoire serré de plusieurs heures pour un reportage diffusé sur un prétendu problème de mauvaise qualité du lait France Lait. Si pour un problème de contenu, les journalistes doivent s'expliquer au SNR, cela renseigne sur la volonté délibérée du pouvoir de faire taire les journalistes. Le SNR a en effet outrepassé ses pouvoirs en remplaçant le Conseil National de la Communication, l'organe habilité à avoir un regard sur le contenu.

E. Interventionnisme de l'Administration

L'administration territoriale reste toujours sur ses gardes pour « encadrer » des journalistes sur le terrain et surtout des journalistes des médias internationaux, qui sont accusés de coopérer avec l'ennemi. Il va sans dire que cet encadrement ou contrôle strict laisse peu de manœuvres pour le reporter de faire son travail dans de bonnes conditions. Les administratifs locaux n'hésitent pas d'ailleurs d'intervenir s'il le faut.

Lors d'un reportage à Ngozi, une journaliste de VOA a été contrainte d'effacer tout ce qu'elle a enregistré. La raison serait que le medium en question est

toujours suspendue . Il a fallu l'intervention du CNC pour leur faire savoir que seule la radio est suspendue et que les journalistes peuvent faire des reportages ;

F. Déni de l'information plurielle

Deux médias internationaux la BBC et la Voix de l'Amérique restent fermés par la décision du conseil national de la communication au mois de Mai 2018, à la veille du référendum sur la nouvelle constitution. Depuis lors, le public burundais est privé d'une information plurielle. La plupart des organes de presse qui opèrent encore sur le territoire travaillent sous le contrôle du gouvernement Cnnd – fdd et éprouvent des difficultés à se départir de la propagande.

Malgré les nombreuses tractations, le gouvernement est resté ferme sur sa position. Il reste à savoir si au terme des six mois de sanctions, avec Novembre, ces médias pourront rouvrir. L'espoir n'est pas permis car le gouvernement voudrait que tous les Burundais regardent dans la même direction. Ce qui serait impossible avec des médias réellement indépendants et très regardants sur les violations des droits de l'homme.

G. Une ségrégation qui ne dit pas son nom à la Radio Télévision Nationale du Burundi

Depuis quelques temps, un système ségrégationniste s'est instauré à la radiotélévision nationale du Burundi. S'il est vrai que dans beaucoup de pays un groupe de journalistes est sélectionné pour faire partie de la presse présidentielle, ce n'est pas le cas au Burundi. Normalement, un système de roulement pour faire des reportages à l'intérieur du pays et même à l'étranger a été instauré mais certains journalistes ne sont pas assez bons pour accompagner le chef de l'Etat non pas faute de compétence mais parce qu'ils ne sont pas « politiquement corrects ».

Il s'agit principalement des journalistes accusés à tort d'être proches de l'opposition et qui sont suspectés d'envoyer des informations aux radios Inzamba et RPA installées en exil depuis 2015.

Conclusion

Malgré les affirmations du gouvernement burundais qui assure sans ambages que le pays est respectueux des droits des citoyens, les nombreuses violations des droits des journalistes démontrent bel et bien que le pays n'est pas encore le paradis qu'il veut présenter au monde.

Non seulement, le pouvoir utilise des institutions comme la police nationale et la police présidentielle pour brimer les professionnels des médias mais encore prive-il les citoyens du droit à l'information.

La fermeture des médias internationaux depuis le mois de Mai 2018 prive aussi les citoyens burundais du droit fondamental à une information plurielle. A l'approche des élections de 2020, il est difficile de dire que les électeurs pourront faire des choix éclairés sans médias indépendants et pluriels. Pour Hannah Arendt en effet, *"il n'y a de démocratie authentique que lorsque le pouvoir est issu de la libre discussion, de la libre confrontation des opinions plurielles des hommes. Aucune ne doit être ignorée, toutes doivent être exposées, considérées, débattues, jugées."* Le Burundi est loin du compte.